



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Blocages et dégradations dans les universités

Question écrite n° 6333

Texte de la question

M. Lionel Tivoli alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer au sujet des blocages au sein des universités dont sont victimes les étudiants. Depuis plusieurs semaines après le début du projet de loi sur la réforme des retraites, des militants de LFI et de la NUPES ne cessent de parcourir les universités pour appeler les étudiants à combattre la réforme des retraites et ainsi attiser le feu au sein de la communauté étudiante. Dernièrement, le député de La France Insoumise Louis Boyard a lancé le *hashtag* #BlocusChallenge pour inciter les étudiants à bloquer les universités, mais aussi les lycées, contre la réforme des retraites. Tous ces appels contre la réforme des retraites et maintenant le lancement du *hashtag* #blocuschallenge, sont à l'origine de dégradations et de blocages de la part d'individus appartenant à la mouvance d'extrême gauche. Cela a notamment été le cas à Angers, à Lille, Paris 8 Saint-Denis, Marseille Saint Charles, Rennes II, Clermont-Ferrand et Menton. Les blocages sont votés par une minorité d'étudiants qui entravent la liberté d'étudier d'une majorité d'étudiants et qui se rendent coupable d'infractions suite aux dégradations qu'ils causent. Certains campus sont le théâtre de scènes de guérillas. Aussi, M. le député demande à M. le ministre de préciser les mesures qu'il a pris pour rétablir l'ordre contre de tels agissements et notamment pour sanctionner fermement les contrevenants. Il demande enfin que soit mis en lumière le rôle des présidents d'université trop souvent contraints d'agir sous la menace d'une administration des universités et de membres du corps professoral complaisants face à de tels agissements.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6333

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2326

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)